



EIDGENÖSSISCHES JUSTIZ- UND POLIZEIDEPARTEMENT
DEPARTEMENT FEDERAL DE JUSTICE ET POLICE
DIPARTIMENTO FEDERALE DI GIUSTIZIA E POLIZIA
DEPARTAMENT FEDERAL DA GIUSTIA E POLIZIA

Berne, le

Aux:

- Partis politiques
- Organisations faîtières des communes, villes et régions de montagne
- Organisations faîtières de l'économie et aux milieux intéressés

Révision du droit de la société anonyme et du droit comptable dans le CO **Ouverture de la procédure de consultation**

Mesdames, Messieurs,

1. Le Conseil fédéral a chargé le Département fédéral de justice et police d'ouvrir une procédure de consultation auprès des cantons, des partis politiques, des organisations faîtières des communes, des villes et des régions de montagne, des organisations faîtières de l'économie et d'autres milieux intéressés.
2. La consultation, d'une durée de 5 mois, s'achèvera le **31 mai 2006**.
3. Le projet prévoit d'importantes modifications du code des obligations dans les domaines du droit de la société anonyme et du droit comptable. Il poursuit quatre objectifs principaux : renforcer le gouvernement d'entreprise, adapter les structures du capital, moderniser les règles régissant l'assemblée générale et réformer le droit comptable.

Dans le cadre de l'assouplissement des procédures d'augmentation et de réduction du capital-actions, le Conseil fédéral a approuvé la solution dite de la « marge de fluctuation du capital ». Nous vous proposons néanmoins une *alternative* dans l'annexe à l'avant-projet (« réduction autorisée du capital-actions »). Dans votre

prise de position, vous voudrez bien indiquer laquelle des deux variantes a votre préférence.

L'avant-projet est présenté sous la forme d'un tableau. La colonne de gauche contient le libellé du droit en vigueur et la colonne de droite les révisions proposées. Un astérisque dans la colonne de gauche signifie que la disposition est issue d'un autre projet législatif relatif au droit des sociétés dont la procédure parlementaire n'est pas encore terminée ou d'une disposition adoptée récemment par les Chambres fédérales et qui n'est pas encore en vigueur.

4. Vous trouverez donc ci-joint l'avant-projet de révision du droit de la société anonyme et du droit comptable dans le code des obligations ainsi qu'un rapport explicatif au sujet desquels nous vous prions de bien vouloir prendre position. Vous pouvez obtenir des exemplaires supplémentaires du dossier de consultation à l'adresse Internet <http://www.admin.ch/ch/f/bk/recht/index.html>.
5. Vous faciliterez l'analyse des résultats de la consultation en nous transmettant également une version électronique de votre prise de position à l'adresse courriel ehra@bj.admin.ch (objet « révision du droit de la société anonyme »).

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos salutations distinguées.

DEPARTEMENT FEDERAL
DE JUSTICE ET POLICE

Christoph Blocher

Annexes (d,f,i):

- Avant-projet mis en consultation et rapport explicatif
- Liste des destinataires du dossier de consultation